



Guide d'engagement des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes est un processus complexe qui consiste à impliquer les personnes, les organisations ou les institutions clés susceptibles d'influer sur la politique souhaitée. Ce processus requiert : 1) une analyse des parties prenantes et, 2) une cartographie des parties prenantes.

Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est un processus systématique d'identification et d'évaluation des individus, des groupes, des organisations et des institutions qui s'intéressent à la survie de l'enfant ou qui l'influencent. L'objectif de l'analyse des parties prenantes est de parvenir à comprendre pleinement qui sont les acteurs clés et comment ils peuvent avoir un impact sur la survie de l'enfant.

L'analyse des parties prenantes peut être réalisée en suivant cinq étapes clés.

- 1. Identification** - Identifier les acteurs pertinents impliqués dans la survie de l'enfant, notamment les organismes gouvernementaux, les ONG, les professionnels de la santé, les parents, les leaders communautaires, les médias, les donateurs, les organismes des Nations Unies, etc.
- 2. Classification** - Classer les parties prenantes selon leur niveau d'influence, d'intérêt et leur impact potentiel en matière de survie de l'enfant. Les parties prenantes peuvent être classées comme primaires (directement affectées par le problème), secondaires (indirectement affectées) et tertiaires (influences externes).
- 3. Évaluation** - Évaluer les intérêts, les préoccupations et les positions de chaque partie prenante concernant la survie de l'enfant. Tenir compte de leur soutien, de leur opposition ou de leur neutralité potentiels à l'égard des efforts de plaidoyer proposés.
- 4. Influence et pouvoir** - Déterminer le niveau d'influence et de pouvoir de chaque partie prenante. Il pourrait notamment s'agir de facteurs tels que les ressources financières, l'expertise, le pouvoir de décision et la crédibilité auprès du public.
- 5. Alliances et coalitions** - Identifier les alliés et coalitions potentiels parmi les parties prenantes qui partagent des objectifs et des intérêts communs liés au plaidoyer pour la survie de l'enfant.

Tableau 1 Modèle d'analyse des parties prenantes

Partie prenante cible	Intérêts	Comportement souhaité	Résultats du plaidoyer
Quel est le poste de la partie prenante et quel est le nom du titulaire de ce poste ?	Qu'est-ce qui motive cette partie prenante à entreprendre des actions spécifiques ?	Quels sont les comportements que vous attendez de cette partie prenante en matière de survie de l'enfant ?	Quels effets ou quels résultats attendez-vous de la partie prenante lorsqu'elle adopte le comportement souhaité ?



Cartographie des parties prenantes

La cartographie des parties prenantes est une représentation visuelle de l'analyse des parties prenantes. Elle implique la création d'un diagramme visuel qui montre les relations entre les parties prenantes, leurs postes et leur niveau d'influence.

La cartographie des parties prenantes donne une image plus claire du paysage du plaidoyer et aide à identifier les stratégies d'engagement. Elle permet également d'identifier les parties prenantes auxquelles il convient d'accorder la priorité.

Il existe différentes manières de cartographier les parties prenantes, mais une approche courante consiste à utiliser une matrice dont les axes représentent l'influence/le pouvoir et l'intérêt/le soutien relatifs à la survie de l'enfant.

La cartographie des parties prenantes devra être réalisée pour chaque objectif de plaidoyer spécifique, car le niveau d'influence et d'intérêt sera différent pour chaque partie prenante et pour chaque cause.

Tableau 2 : Plan de cartographie des parties prenantes

Influence élevée/Intérêt élevé Ces parties prenantes ont un impact important sur la survie de l'enfant et sont particulièrement intéressées par la question. Il pourrait notamment s'agir du Ministère de la santé, d'ONG internationales, d'agences des Nations unies et de médias influents. Le fait de s'engager et de former des partenariats avec ces parties prenantes pourrait avoir un impact positif majeur sur les efforts de plaidoyer.	Influence élevée/Intérêt faible Ces parties prenantes ont le potentiel d'exercer une influence mais peuvent ne pas être directement intéressées par le plaidoyer pour la survie de l'enfant. Les impliquer stratégiquement pourrait permettre d'obtenir du soutien et des ressources, même si la survie de l'enfant n'est pas leur priorité principale.
Influence faible/Intérêt élevé Ces parties prenantes ont une influence et un intérêt limités en matière de plaidoyer pour la survie de l'enfant. Bien que leur impact direct soit peut-être faible, elles peuvent malgré tout jouer un rôle pour sensibiliser l'opinion et soutenir la cause au niveau local.	Influence faible/Intérêt faible Ces parties prenantes exercent une influence minimale sur le plaidoyer pour la survie de l'enfant ou n'y portent qu'un intérêt minimal. Bien que leur impact soit peut-être limité, elles peuvent contribuer à sensibiliser le grand public.

Quelques conseils pour réaliser la cartographie des parties prenantes.

- Pour chaque partie prenante, assurez-vous de comprendre l'effet de levier qu'elle peut utiliser pour influencer le changement de politique.
- Pour rendre l'outil plus utile, identifiez les personnes spécifiques au sein de ces organisations que vous souhaitez impliquer dans le plaidoyer.
- Chacun de ces quadrants sera utile en fonction de : 1) ce que vous espérez réaliser, 2) certains moments précis de votre stratégie de plaidoyer. Par exemple, si vous prévoyez de



Boîte à outils de l'action pour la survie de l'enfant

créer une dynamique et obtenir un soutien, vous pouvez envisager de commencer par engager des groupes à influence faible mais à intérêt élevé, tels que les dirigeants communautaires, pour faire écho à leur soutien en faveur d'une augmentation des budgets consacrés à la santé infantile, avant d'engager les acteurs à influence/intérêt élevés, tels que les responsables du Ministère de la santé.

Plaidoyer auprès des législateurs

Les législateurs jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé de l'enfant, ce qui permet de faire progresser plus rapidement la réalisation des objectifs de survie de l'enfant. Les législateurs promulguent des lois, examinent et approuvent les budgets, et assurent le contrôle de la redevabilité et de la transparence du gouvernement.

Le fait d'impliquer les législateurs et d'accroître le niveau de débat et de dialogue sur la survie de l'enfant encourage une approche pangouvernementale de la survie de l'enfant, en plaçant le sujet plus fermement sur le radar des ministères compétents tels que les finances, l'administration locale, la planification et le développement économique, l'eau et l'assainissement, les femmes, etc.

Les législateurs peuvent également s'engager au niveau régional pour échanger des idées, créer une volonté politique, renforcer les capacités et favoriser la collaboration.

Tableau 3 : Outils de plaidoyer pour impliquer les législateurs

Partie prenante cible	Pourquoi sont-elles importantes ?	Outils
Parlementaires et sénateurs	<ul style="list-style-type: none"> Les parlementaires et les sénateurs se sont engagés à représenter la communauté locale et peuvent plaider en faveur de politiques et de législations visant à mettre fin aux décès d'enfants évitables. Les parlementaires et les sénateurs sont généralement bien placés pour assurer la mise en œuvre nationale des engagements mondiaux, en favorisant la participation des communautés affectées et des communautés de la survie de l'enfant, entre autres groupes d'intérêt. 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des champions ou des collaborateurs qui s'intéressent à la survie de l'enfant. Une courte lettre ou un courriel exposant les faits et la proposition de valeur. Approche individuelle avec une brochure sur la survie de l'enfant exposant les faits et la proposition de valeur. Appel à l'action Citations et témoignages courts et convaincants sur les avantages qu'il y a à mettre fin aux maladies infantiles pouvant être évitées.
Ministres et ministres fantômes	<ul style="list-style-type: none"> Les ministres et les ministres fantômes jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ou de la législation. Les ministres et les ministres fantômes peuvent démontrer leur soutien à l'action pour la survie de l'enfant en 	<ul style="list-style-type: none"> Une courte lettre ou un courriel exposant les faits et la proposition de valeur. Une approche individuelle avec une brochure portant sur la survie de l'enfant



Boîte à outils de l'action pour la survie de l'enfant

	<p>contribuant à créer une volonté politique, à renforcer les capacités et à favoriser la collaboration.</p>	<p>exposant les faits et la proposition de valeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une pétition avec un appel à l'action. ● Une invitation aux événements de la campagne de plaidoyer pour la survie de l'enfant.
<p>Conseiller et secrétaire du ministre, du parlementaire et du sénateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les conseillers ou les secrétaires sont importants et ont la confiance des législateurs ; ils les voient tous les jours. Si vous pouvez persuader un conseiller de soutenir la politique et l'action législative en faveur de la survie de l'enfant, il sera probablement en mesure de convaincre le législateur. ● Les conseillers ou les secrétaires préparent des dossiers, des politiques et des lois pour les législateurs et aident ces derniers à s'engager avec les parties prenantes afin de veiller à ce que leur cabinet prenne des décisions en connaissance des différents points de vue sur toute question. ● Les conseillers jouent également un rôle dans la recherche de solutions politiques et dans l'élaboration de la législation pour la mise en œuvre de ces solutions. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Approche individuelle avec une brochure portant sur la survie de l'enfant et décrivant les faits et la proposition de valeur. ● Matériel de recherche et de politique soulignant les faits et la proposition de valeur.
<p>Commission parlementaire et sénatoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les commissions parlementaires et sénatoriales mènent périodiquement des enquêtes et des consultations sur les lois pertinentes avant leur adoption. ● Les commissions parlementaires peuvent également enquêter sur une question que les membres jugent pertinente. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Influencer la réforme législative et la politique en participant, en témoignant lors d'enquêtes et en rédigeant des propositions pour les commissions parlementaires et sénatoriales. ● Organiser des forums éducatifs, des débats d'experts, des conférences et des tables rondes politiques pour promouvoir l'action, élever la discussion et renforcer le discours.

Exemple de lettre à un membre du Parlement en Sierra Leone

Cher [Nom du législateur],

J'espère que cette lettre vous trouvera en bonne santé. Je vous écris pour vous demander de faire de la survie des enfants en Sierra Leone une priorité pour l'avenir de notre nation. Les défis auxquels



Boîte à outils de l'action pour la survie de l'enfant

nous sommes confrontés pour assurer la survie de nos enfants sont immenses, mais avec des efforts ciblés et des investissements stratégiques, nous pouvons faire des progrès significatifs dans ce domaine essentiel.

Les taux de mortalité infantile et maternelle en Sierra Leone sont parmi les plus élevés au monde, aggravés par la menace latente du paludisme, en particulier pour les enfants de moins de cinq ans. Il est choquant de constater qu'environ 70 % des décès d'enfants de moins de cinq ans surviennent pendant la petite enfance (de 1 à 59 mois). Cette statistique alarmante souligne l'urgence de notre cause.

Il est réconfortant de constater que lors de la 75e Assemblée mondiale de la santé, la Sierra Leone et la Tanzanie ont organisé conjointement des discussions pour réaffirmer notre engagement en faveur de la survie de l'enfant, conformément à l'objectif de développement durable 3.2.1. De tels engagements mondiaux sont essentiels dans notre quête d'un avenir meilleur pour nos enfants.

La récente transition gouvernementale a introduit le Plan de développement national à moyen terme 2019-2023, qui prévoit un financement des soins de santé à hauteur de 15 % du budget, renforçant ainsi l'Initiative de gratuité des soins. Il s'agit d'une étape importante vers l'amélioration de l'accès aux soins de santé et de la survie des enfants dans notre pays.

En outre, l'engagement potentiel de la Sierra Leone dans le projet de développement du capital humain de la Banque mondiale promet des avancées dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition des enfants. Ces initiatives nous offrent une occasion unique d'améliorer le sort des enfants de notre pays.

Malgré nos progrès, nous sommes confrontés à des défis considérables pour assurer la survie de l'enfant. Le paludisme reste la principale cause de mortalité infantile, en particulier dans les zones rurales où l'accès aux services de santé, notamment à la vaccination, à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, est limité. Nos infrastructures sanitaires ont grand besoin d'être améliorées et l'épidémie d'Ebola de 2015 a révélé les vulnérabilités de notre système de santé, nécessitant une réévaluation de nos programmes de santé à long terme.

À la lumière de ces défis et de ces opportunités, je vous implore de défendre des politiques qui donnent la priorité à la survie de l'enfant en Sierra Leone. **Nous vous demandons de plaider pour que le Ministère des finances alloue les 100 % du budget demandé par le nouveau programme de santé de l'enfant qui permettra de réduire le nombre de décès d'enfants en Sierra Leone.**

Je crois en votre engagement pour le bien-être de nos citoyens, en particulier de nos enfants, et je me réjouis d'assister à des changements positifs qui profiteront aux générations à venir. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question essentielle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Agent de plaidoyer pour la survie de l'enfant



Analyse des parties prenantes : exemple de la Sierra Leone

Partie prenante cible	Intérêts	Comportement souhaité	Résultats de plaidoyer
<p>Quel est le poste de la partie prenante et quel est le nom du titulaire de ce poste ?</p>	<p>Qu'est-ce qui motive cette partie prenante à entreprendre des actions spécifiques ?</p>	<p>Quels sont les comportements que vous attendez de cette partie prenante en matière de survie de l'enfant ?</p>	<p>Quels effets ou quels résultats attendez-vous de la partie prenante lorsqu'elle adopte le comportement souhaité ?</p>
<p>Les fonctionnaires aux niveaux national et infranational</p> <p>En Sierra Leone, cela inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Ministre de la santé • le Directeur de la santé de l'enfant (Ministère de la santé) • le Directeur de la santé du comté • les maires • les chefs de district 	<ul style="list-style-type: none"> • La survie politique • Le pouvoir et l'influence • La visibilité • L'accès aux ressources et leur contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que mettre fin à la mortalité infantile évitable soit une priorité nationale liée au développement économique et socio-économique et intégrée dans toutes les politiques pertinentes (par exemple, de l'eau et des infrastructures sanitaires, des services sociaux et du bien-être des enfants, de la nutrition, de la transformation sociale). • Ancrer l'investissement dans la survie de l'enfant comme une priorité de politique publique pour la croissance et les ambitions socio-économiques du pays. • Promouvoir les lois nationales, les cadres politiques et les mécanismes de protection et de promotion des droits des enfants de moins de 5 ans et veiller à ce que ceux-ci soient alignés sur les normes internationales et à ce que des ressources adéquates soient disponibles pour les mettre en œuvre. • Mobiliser des ressources adéquates pour mettre en œuvre des cadres politiques et des stratégies qui soutiennent les initiatives en faveur de la survie de l'enfant. • Créer des groupes de travail interministériels/départementaux pour investir dans la santé de l'enfant. 	



Boîte à outils de l'action pour la survie de l'enfant

		<ul style="list-style-type: none"> Établir des partenariats avec des partenaires bilatéraux et négocier des conditions de financement qui garantissent l'alignement des donateurs sur les priorités des pays en matière de santé infantile. 	
<p>Les législateurs</p> <p>En Sierra Leone, cela inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> les membres du Parlement les Sénateurs la Commission parlementaire de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> La survie politique Le pouvoir et l'influence La visibilité L'accès aux ressources et leur contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et soutenir des changements positifs dans les comportements et les normes sociales qui empêchent l'accès à la santé des enfants de moins de 5 ans. Sensibiliser à l'ampleur et aux répercussions sociales négatives de la mortalité infantile. Plaider en faveur de lois nationales, de cadres politiques et de mécanismes visant à protéger les enfants de moins de 5 ans et à promouvoir les soins de santé primaires pour les enfants. 	
<p>Les leaders de médias</p> <p>En Sierra Leone, cela inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> les influenceurs sur les médias sociaux les célébrités locales les animateurs de radio et de télévision les rédacteurs en chef de journaux les journalistes 	<ul style="list-style-type: none"> L'influence des médias La visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un dialogue national sur la survie de l'enfant, les actions essentielles nécessaires et les progrès réalisés. Informier et engager en permanence les citoyens sur les questions relatives à la survie de l'enfant, en leur permettant de soutenir la formulation des demandes. Exiger des gouvernements et autres autorités qu'ils respectent les droits des enfants à la vaccination, à la nutrition, à la protection et au développement. Mobiliser les sociétés, notamment les femmes et les filles, pour s'opposer aux normes sociales empêchant les enfants de moins de 5 ans d'accéder aux soins de santé nécessaires. Promouvoir le dialogue communautaire et la mobilisation sociale pour veiller à ce que les ménages adoptent des attitudes et des comportements positifs à l'égard de l'investissement dans les soins de santé des enfants. 	
<p>Les dirigeants locaux</p> <p>En Sierra Leone, cela inclut :</p>	<ul style="list-style-type: none"> La visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et soutenir des changements positifs dans les comportements et les normes sociales qui empêchent l'accès à la santé des enfants de moins de 5 ans. 	



Boîte à outils de l'action pour la survie de l'enfant

<ul style="list-style-type: none"> • les leaders communautaires • les chefs religieux • les maires • les leaders des jeunes 		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser à l'ampleur et aux répercussions sociales négatives de la mortalité infantile. • Plaider en faveur de lois nationales, de cadres politiques et de mécanismes visant à protéger les enfants de moins de 5 ans et à promouvoir les soins de santé primaires pour les enfants. 	
<p>Les partenaires au développement</p> <p>En Sierra Leone, il s'agit des parties prenantes qui mettent en œuvre diverses initiatives visant à améliorer la santé de l'enfant. Il s'agit notamment des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • agences des Nations unies, notamment l'UNICEF et l'OMS • agences multilatérales, notamment GAVI • ONG internationales, notamment Save the Children • organisations de la société civile, notamment Focus 1000 	<ul style="list-style-type: none"> • La visibilité 		